

§ II.

DE LA SYPHILISATION.

« La syphilisation, disait, il y a une vingtaine d'années, M. Auzias Turenne, pourrait éteindre dans le monde la syphilis. On devrait syphiliser toutes les filles publiques, tous les militaires et tous les marins ; tous ceux qui passent leur vie ensemble et en grand nombre dans les prisons, bagnes, manufactures ; enfin tous ceux qui peuvent être exposés à la contagion. » Quoique depuis cette époque la syphilisation ou plutôt les syphilisateurs aient beaucoup diminué de leurs prétentions, nous croyons cependant indispensable de consacrer quelques pages, ne dussent-elles présenter qu'un intérêt historique, à l'examen d'une question qui, à une époque encore récente, a eu le rare privilège de préoccuper l'opinion publique, d'attirer l'attention du gouvernement et de passionner le monde médical.

Dès le principe, la syphilisation fut envisagée à la fois comme moyen de traitement et comme moyen de prophylaxie. C'est à ce dernier titre seul qu'elle devrait nous occuper ; cependant son histoire, au double point de vue curatif et préventif, étant à peu près commune, il nous sera impossible d'en scinder complètement l'étude.

En 1850, M. Auzias-Turenne expérimentant sur les animaux les effets du virus vénérien, qu'il croyait être syphilitique, était arrivé, après de nombreuses recherches, à cette conclusion : « Les inoculations répétées et successives

du virus syphilitique produisent sur les animaux la saturation syphilitique et ensuite l'immunité contre une seconde infection du même virus. »

C'est à cette immunité ou mieux à cette transformation, à cet état particulier produit dans l'organisme que M. Auzias-Turenne donna le nom de *syphilisation*.

Mais ce principe, ainsi posé, contenait deux erreurs fondamentales : 1° Le virus, que M. Auzias-Turenne inoculait et qu'il prenait pour du virus syphilitique, n'était que du virus vénérien simple, c'est-à-dire le produit de sécrétion d'un chancre non-infectant ; 2° la prétendue saturation et par suite l'immunité, que cet expérimentateur croyait obtenir au point de vue syphilitique, n'étaient, même au point de vue du virus vénérien simple, qu'une immunité et une saturation imaginaires.

Puisque l'occasion se présente ici de parler des inoculations faites sur les animaux, disons en quelques mots quel est l'état de la science sur cette intéressante question, et examinons rapidement si la syphilis est transmissible à d'autres espèces qu'à l'homme ou si elle est l'apanage exclusif de l'humanité. D'ailleurs, nous pourrions ainsi mieux faire comprendre la confusion qui a présidé à la théorie éphémère de M. Auzias-Turenne.

Les auteurs anciens ne semblent pas s'être préoccupés de cette question, et Hunter fut le premier, croyons-nous, qui fixa son attention sur ce point. « Il m'est arrivé souvent, disait-il, de tremper de la charpie dans le pus d'une gonorrhée, d'un chancre ou d'un bubon, et de l'introduire dans le vagin d'une chienne sans produire aucun effet. J'ai fait la même expérience sur des ânesses sans plus de résultat. J'ai placé inutilement aussi de la charpie imbibée du

même pus sous le prépuce chez des chiens ; j'ai même pratiqué des incisions afin de porter le pus au-dessous de la peau, et il n'en est résulté qu'une plaie ordinaire. J'ai fait aussi cette dernière expérience sur des ânes et je n'ai rien obtenu ; *je ne connais aucun autre animal que l'homme qui soit susceptible de l'irritation vénérienne* » (1). Dans ses annotations sur l'ouvrage de Hunter, M. Ricord ajoutait : « J'ai tenté l'inoculation dans toutes les conditions possibles, sur des chiens, sur des chats, sur des lapins, sur des cochons d'Inde, sur des pigeons qu'on avait dit être bientôt tués par l'absorption du virus vénérien. Dans aucun cas, et malgré la diversité des expériences, il n'a été possible de transmettre la maladie. » Turnbull, Babington, de Castelnau (2) et Cullerier, qui avaient aussi tenté, mais en vain, l'inoculation syphilitique aux animaux, soutinrent l'opinion du médecin anglais et de M. Ricord.

Le problème paraissait résolu, lorsque vers la fin de 1844, M. Auzias-Turenne, dans un mémoire adressé à l'Académie des Sciences, annonça qu'il était parvenu au moyen de l'inoculation à produire des chancres sur les lapins, les chats et les chiens, et qu'il avait même réussi à transmettre à un jeune singe dix à douze pustules parfaitement caractérisées (3).

Il n'en fallait pas davantage pour remettre en cause la syphilis animale. Quelques expérimentateurs, et M. Cullerier entre autres, désireux d'apprécier par eux-mêmes et de contrôler ainsi les faits énoncés par M. Auzias-Turenne, répé-

(1) Hunter. *Traité de la syphilis*, traduit par Richelot et annoté par Ricord, 1845. Page 164.

(2) De Castelnau. *Recherches sur l'inoculation* 1841, page 479.

(3) Communication à l'Académie des Sciences et à l'Académie de médecine. Voir : *Bulletin de l'Académie de médecine*. Paris 1844, tom. X, p. 212.

tèrent ses expériences. Mais leurs essais, malgré tous les soins qu'ils y apportèrent, étant restés infructueux, ils ne voulurent en rien modifier l'opinion qu'ils avaient émise précédemment, et soutinrent avec une nouvelle énergie que la syphilis ne pouvait, en aucun cas, être communiquée aux animaux. D'après eux, les ulcérations obtenues par M. Auzias-Turenne n'étaient que de simples solutions de continuité, devenues virulentes par le fait du mélange de pus dont on les recouvrait incessamment (1).

Loin de se laisser déconcerter par ces dénégations, M. Auzias-Turenne, pour convaincre ses adversaires, présenta à l'Académie deux singes porteurs chacun de deux chancres en voie d'évolution. Le pus de ces ulcérations inoculé produisit des chancres identiques.

La preuve était palpable ; mais il fallait pousser plus loin l'expérience et s'assurer si les prétendus accidents, transmis par l'homme au singe, étaient susceptibles de s'inoculer de nouveau à l'homme. En 1850, M. Robert de Weltz (2) fit l'expérience sur lui-même. Prenant le pus de chancres, qui avaient été développés sur un singe et sur un chat à la suite de l'inoculation d'un chancre humain, il se pratiqua quatre piqûres sur les bras. Quatre fois il obtint le chancre avec tous ses caractères. Après les avoir laissés se développer pendant dix jours, il les guérit par des cautérisations répétées.

(1) Ces résultats si différents, qui étaient incompréhensibles à l'époque où ils se produisaient, ont trouvé leur explication, explication pleine et entière, dans la doctrine de la dualité des virus. M. Auzias-Turenne inoculait le virus du *chancre simple*, tandis que M. Cullerier inoculait le virus vraiment syphilitique produit par le *chancre infectant*. (Note de l'auteur.)

(2) Robert de Weltz. *Deux réponses à deux lettres de M. Ricord, etc.* Paris 1850.

L'année suivante, M. Diday (1) s'inocula sur la verge le pus d'un chancre développé artificiellement sur l'oreille d'un chat. Cette inoculation fut suivie d'un chancre, que M. Rollet fut appelé à cautériser. A la chute de l'eschare, le chancre était encore virulent, et il prit les caractères du chancre phagédénique. Il se développa aussi à l'aîne un bubon, qui fut ouvert; « et, malgré toutes ces complications, dit M. Rollet, notre courageux et dévoué collègue guérit sans accidents ultérieurs. »

Depuis lors, plusieurs expérimentateurs ont en vain essayé l'inoculation de la syphilis aux animaux, ils ne sont parvenus à déterminer chez eux que des accidents locaux. Melchior Robert, ayant entrepris des expériences à ce sujet, n'obtint jamais de manifestations constitutionnelles. Mannoury (2), en introduisant dans le tissu cellulaire des lapins des fragments de chancres indurés enlevés à des malades, n'a réussi, comme M. Sigmund, de Vienne, qu'à produire des lésions locales.

Dans des expériences plus récentes, M. Basset est arrivé aux conclusions suivantes: « Toutes les fois, écrivait cet auteur en 1860, que j'ai inoculé du pus de chancre simple à des animaux, j'ai obtenu un ulcère de forme et de dimension variables, mais présentant toujours pour caractère pathognomonique de pouvoir s'inoculer, autant de fois qu'on le désire, au porteur ou à tout autre animal, sans excepter l'homme. — Mes inoculations de chancres syphilitiques ont été plus nombreuses que mes inoculations de chancres simples. Eh bien, malgré tous les soins que j'ai apportés à

(1) Diday. *Gazette médicale de Paris* 1851, page 809.

(2) Mannoury. *Gazette hebdomadaire* 1855, page 548.

ces dernières expériences, je n'ai jamais pu obtenir un résultat positif (1). »

Enfin, un genre d'expérience, différent de tous les autres, qui pourrait être considéré à bon droit comme la confirmation définitive de l'inaptitude des animaux à recevoir le principe syphilitique, est celui que nous pratiquâmes nous-même, en 1867, à l'hôpital du Midi, sous la direction d'un de nos maîtres, M. le docteur Simonnet, et qui consista à transfuser directement le sang d'un individu syphilitique dans la veine d'un chien. A cet effet, un sujet syphilitique, en pleine évolution secondaire, choisi parmi les plus gravement atteints de l'hôpital, consentit à servir à l'expérience. Une saignée du bras lui fut faite, et nous transfusâmes immédiatement son sang, à la dose de trente grammes environ, dans la veine saphène d'un jeune chien. Cette même expérience fut répétée une seconde fois le lendemain avec un autre malade, choisi dans les mêmes conditions que le premier, et sur un autre chien. Ces deux chiens, soumis à une observation attentive de cinq mois, n'offrirent jamais le moindre symptôme spécifique. Dès le lendemain de l'opération, la piqûre, qui leur avait été faite à la patte, fut cicatrisée, et depuis lors, aucun signe extérieur ne se manifesta.

De tous les faits qui précèdent, et en nous basant, pour les interpréter à leur juste valeur, sur les données modernes de la science syphiliographique, nous sommes donc autorisés à conclure: 1° Le chancre simple est vraiment transmissible aux animaux, c'est-à-dire inoculable de l'homme à l'animal et réciproquement de l'animal à l'homme. Mais, chez l'animal comme chez l'homme, ce chancre reste toujours une ma-

(1) Voir: Rollet. *Recherches sur la syphilis* 1861, page 11.

ladié locale et, par conséquent, incapable de donner lieu au moindre symptôme constitutionnel. 2° Jusqu'à nos jours, au contraire, tous les animaux sur lesquels a été tentée l'expérimentation, se sont montrés absolument réfractaires à l'action du virus syphilitique, dont les effets pernicieux semblent exclusivement réservés à l'homme.

Maintenant que nous sommes fixés sur la question de la *syphilis animale*, revenons à cette étrange pratique, dont elle fut le point de départ, la syphilisation.

Par une communication, en date du 10 novembre 1850, M. Auzias-Turenne adressa donc à l'Académie des sciences un relevé de ses observations expérimentales. En même temps, il exprimait la pensée qu'il ne serait peut-être pas impossible de reproduire sur l'homme des effets analogues à ceux qu'il croyait avoir observés chez les animaux, effets qui amenaient une rapide saturation.

Sur ces entrefaites, quelques hommes dévoués à la science s'étant soumis spontanément au hasard de l'expérience, on crut voir se produire en eux une sorte d'immunité. Cela suffit pour faire croire tout d'abord à une importante découverte scientifique, dont l'espèce humaine allait avoir à bénéficier. En effet, outre qu'elle parut aux enthousiastes devoir enrichir le domaine de la thérapeutique, la syphilisation leur sembla de plus destinée à devenir le moyen préventif par excellence.

Pendant ce temps, d'autres expérimentateurs se mettaient à l'œuvre dans la voie des recherches. M. Spérino, après avoir syphilitisé un grand nombre de filles publiques du syphilitôme de Turin, disait avoir constaté que : « Les inoculations répétées et successives du virus syphilitique, portées jusqu'à

saturation, procurent non-seulement l'immunité contre l'infection de ce même virus, mais qu'elles servent encore pour guérir les différents phénomènes syphilitiques tant primitifs que secondaires » (1).

De son côté, M. le docteur Boëck introduisait la syphilisation à Christiania, tandis que d'autres cliniciens en répandaient l'étude dans les Ecoles allemandes. Bientôt plusieurs mémoires furent publiés, constatant chacun de merveilleux résultats.

Le bruit de ces succès publiés par les syphilisateurs de tous les pays, parvint jusqu'aux plus hautes régions gouvernementales. Ne se dissimulant pas l'importance que pourrait avoir cette pratique au point de vue de l'intérêt public si elle répondait aux espérances de son auteur, l'administration de la police de Paris nomma une Commission pour examiner la nouvelle doctrine. Vers la même époque, un des membres les plus influents de cette Commission, M. Ricord, saisit l'Académie de médecine de cette question à propos d'un fait qui eut bientôt après les plus fâcheuses conséquences.

L'Académie, peu satisfaite des résultats obtenus sous ses yeux, condamna la découverte de M. Auzias-Turenne. La syphilisation ne fut du reste pas plus heureuse devant la Commission nommée par le Préfet de police.

Dès lors, malgré la constance de quelques défenseurs fidèles, l'enthousiasme provoqué par cette innovation scientifique diminua peu à peu, et on commença même à douter de ses effets. Melchior Robert qui, en 1857, s'était déclaré partisan de la syphilisation, écrivait déjà en 1861 : « Cepen-

(1) Spérino. *La syphilisation*. (Trad. par Trésal). Paris 1853.

dant, dans l'état actuel de la science, vu les bons effets et l'innocuité reconnue du traitement spécifique, on ne doit recourir au traitement syphilitique que dans des cas tout-à-fait exceptionnels ; en d'autres termes, lorsque les mercuriaux et l'iode de potassium ne sont pas tolérés, ou bien lorsque ces agents sont impuissants contre les manifestations syphilitiques. C'est ainsi que désormais nous pratiquerons la syphilisation. Mais, en tous les cas, nous proscrirons de notre pratique la *syphilisation préventive*, car, outre qu'elle s'obtient très-difficilement, elle n'est pas durable et expose à des accidents des individus qui peut-être n'auraient jamais contracté aucune maladie syphilitique » (1).

Voilà la syphilisation déjà dépouillée du plus beau fleuron de sa couronne, puisque un de ses anciens défenseurs ose lui refuser l'efficacité préventive.

Tandis que Diday, Gibert, Bazin et Nelaton semblent partager l'avis de Melchior Robert, d'autres médecins, également recommandables, repoussent d'une manière plus générale encore ce procédé thérapeutique et vont même jusqu'à lui contester sa vertu curative. Telles furent les conclusions de la Société de médecine de Clermont-Ferrand dans sa discussion si célèbre.

A une époque plus récente encore, en 1867, au Congrès scientifique de Paris, M. Ricord porta le dernier coup à la syphilisation, lorsque, s'adressant à M. Auzias-Turenne, il lui dit, avec une certaine ironie, qu'il aurait dû se syphilitiser lui-même avant de proposer d'étendre cette mesure aux pensions et aux collèges. « On n'a point le droit, s'écriait M. Ricord,

(1) Melchior Robert. *Traité des maladies vénériennes* 1861, page 754.

de syphilitiser les enfants, lorsqu'on ne l'a pas fait sur sa propre personne. »

De nos jours, l'utopie de M. Auzias-Turenne est à peu près abandonnée. C'est à peine si elle compte encore quelques rares partisans dans les universités allemandes et dans les écoles de Suède et de Norvège.

Or, puisque la syphilisation est à peu près morte aujourd'hui, qu'une indifférence générale a succédé à l'enthousiasme des premières heures, puisque les découvertes modernes sont venues éclairer d'un jour nouveau la plupart des questions qu'elle a soulevées et qui naguère encore paraissaient obscures, nous pouvons avec impartialité et en pleine connaissance de cause apprécier cette pratique et les motifs si rationnels qui l'ont fait abandonner.

Répetons tout d'abord, ce que nous avons déjà dit, que la syphilisation étant basée sur une idée absolument fautive, il était naturel de voir disparaître ce rêve scientifique, en même temps que s'écroulait la théorie de l'*unicité* des virus.

En l'état actuel de nos connaissances, l'inoculation du virus chancreux, simple ou syphilitique, est soumise à plusieurs éventualités distinctes, suivies chacune dans leur espèce de résultats prévus, que nous allons successivement énumérer. Ce sera une critique aussi simple que méthodique de la syphilisation :

1° *Le virus produit par un chancre simple est inoculé à un individu sain.*

Un résultat positif, c'est-à-dire un chancre simple, est la conséquence immédiate de cette inoculation, qui peut se reproduire *indéfiniment* sur le même sujet sans jamais occa-

sionner cependant de manifestation constitutionnelle. Témoins cet héroïque docteur d'Allemagne, M. Lindmann, qui s'inocula d'abord deux mille deux cents chancres simples, et qui, arrivé à ce nombre, cessa de compter, mais ne continua pas moins son expérimentation au point de transformer en une vaste cicatrice toute la surface de son corps.

Le seul résultat de cette première opération est donc de transmettre la contagion vénérienne simple à un individu sain.

2° *Le virus produit par un chancre simple est inoculé à un individu atteint lui-même d'un chancre de même nature.*

Puisque ce genre de chancre, qui n'est qu'une affection locale, se reproduit indéfiniment sur le même individu, le cas de cette inoculation se rapporte en tout point au cas précédent. Le résultat direct de cette seconde opération est donc la multiplication de chancres de la même espèce sur le même individu.

3° *Le virus produit par un chancre simple est inoculé à un individu atteint de syphilis.*

Comme il n'y a pas le moindre rapport entre le virus syphilitique et le virus vénérien simple, c'est-à-dire entre le chancre infectant et le chancre non infectant, comme ces deux chancres constituent, en un mot, deux maladies essentiellement distinctes, pouvant coexister chez la même personne, le virus du chancre simple se reproduit indéfiniment sur l'individu syphilitique de même que sur l'individu sain, sans jamais produire la saturation ou le moindre effet curatif. On a bien essayé d'invoquer l'action dérivative de ce genre d'inoculations pour en excuser les effets. Mais ne serait-il pas plus simple et plus facile, comme le disent MM. Belhomme et Martin, de recourir à des dérivatifs

moins dangereux, si tant est que les dérivatifs aient une action réellement bienfaisante dans le traitement de la vérole.

C'est là, convenons-en, une explication au moins insuffisante; elle ne saurait, en tout cas, excuser le résultat de cette troisième opération, qui est de communiquer inutilement la contagion vénérienne simple à un syphilitique.

4° *Le virus produit par un chancre infectant ou par un accident syphilitique secondaire est inoculé à un individu sain.*

Ce serait là une manœuvre qu'aucune considération scientifique ne saurait autoriser, et qui revêtirait en toutes circonstances un caractère criminel. Elle n'aurait, en effet, d'autre résultat que de communiquer la syphilis à quelqu'un qui ne l'aurait pas.

5° *Le virus produit par un chancre infectant ou par un accident syphilitique secondaire est inoculé à un individu atteint de chancre simple.*

La distinction que nous avons établie entre le chancre simple et la syphilis suffit pour faire comprendre que l'inoculation, dans ce cas, serait suivie d'un effet positif. D'où le résultat de cette cinquième opération serait, comme dans le cas précédent, de communiquer la syphilis à une personne qui en est exempte.

6° *Le virus produit par un chancre infectant ou par un accident syphilitique secondaire est inoculé à un individu déjà atteint de syphilis.*

Dans ce cas, le résultat est absolument négatif. *Non bis in idem*; l'inoculation avortera tant que l'organisme du sujet inoculé sera sous l'influence diathésique.

Voilà énumérés avec précision les effets invariables que doit produire l'inoculation chancreuse dans les différentes conditions où elle peut être effectuée. Derniers partisans de la syphilisation, voyez-vous d'autres cas, d'autres éventualités, d'autres hypothèses à nous soumettre? Nous sommes prêts à vous entendre..... Puisque vous ne pouvez élargir le cadre de notre énumération, puisqu'aucun de vos résultats ne s'est dérobé à notre nomenclature, choisissez parmi les divers genres d'inoculations que nous avons signalés, et dites-nous ceux qui vous paraissent devoir présenter quelque avantage curatif ou préventif? Pour notre part, sauf la dernière opération, qui est complètement négative, et nulle par conséquent, nous ne voyons partout que des effets nuisibles.

De leur côté, MM. Belhomme et Martin, appréciant la syphilisation sous son véritable jour, nous semblent en avoir résumé très fidèlement les conséquences, en disant : « A l'époque où M. Auzias-Turenne fit ses premiers essais de syphilisation, on confondait les deux chancres ; il arrivait donc forcément : 1° ou que l'individu soumis aux expériences était syphilitique, auquel cas les inoculations de chancres infectants n'avaient pas de résultat ; les inoculations de chancres simples pouvaient en revanche être indéfiniment multipliées ; 2° ou bien encore l'individu était indemne de syphilis. Dans ce cas, la première inoculation pratiquée avec du virus provenant d'un chancre infectant lui donnait la vérole, et il rentrait dans les conditions du précédent, c'est-à-dire que si les inoculations syphilitiques n'avaient plus de résultat, il n'en était pas de même pour les chancres simples qui étaient inoculables à l'infini » (1).

(1) Belhomme et Martin. *Traité de pathologie syphilitique et vénérienne* 1864, page 84.

De telles considérations auraient dû convaincre les syphilitisateurs les plus obstinés. Quelques-uns cependant ont cru devoir résister à l'évidence et continuer leurs recherches. Espérons que leurs propres observations ne tarderont pas à dissiper les dernières illusions qui leur restent, et à les convaincre enfin de l'inanité du rêve qu'ils poursuivent ! Bientôt ainsi cette pratique dangereuse, quoique inspirée par un sentiment honnête, sera partout mise au rang qui lui convient, celui des tentatives malheureuses.

§ III.

DE LA VACCINATION ANTI-SYPHILITIQUE.

De même que la syphilisation, la vaccination anti-syphilitique doit être envisagée, sous le rapport de son histoire, au double point de vue curatif et préventif.

Comme *moyen curatif*, la vaccination anti-syphilitique est une méthode de traitement de la syphilis, qui consiste à combattre cette maladie par des inoculations multiples de virus vaccin. Cette opération, dont l'action thérapeutique repose sur la production d'un effet dérivatif, est absolument illusoire. N'est-il pas établi, en effet, qu'après une première série d'inoculations positives chez les personnes qui n'ont jamais été vaccinées ou qui ne sont plus sous l'influence d'une vaccination antérieure, on ne peut plus faire que des piqûres sans résultat ?

C'est en Russie, où il avait pris naissance, que ce genre